

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE BLOU

## SEANCE DU MARDI 14 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quatorze octobre, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Philippe RETIF.

**Présents** : Mesdames et Messieurs RETIF Jean-Philippe (*pouvoir de V. HERVE*) – BOIREAU Christophe (*pouvoir de P. GUILLAUT*) - SAINT-JEAN Stéphanie (*pouvoir de A. BOUSSELIN*) - BRECHAULT Christian (*pouvoir de D. YVON*) -CUREAU Sabrina – OUVRARD Julie – MASSON Nicolas

**Excusés ayant donné pouvoir** : HERVE Véronique (*pouvoir à RETIF Jean-Philippe*) – GUILLAUT Pascal (*pouvoir à BOIREAU Christophe*) -- BOUSSELIN Antoine (*pouvoir à S. SAINT JEAN*) - YVON Danielle (*pouvoir à C. BRECHAULT*).

**Excusée** : MOURIN Stéphanie

**Absent** : DINAND Christophe - LEBEAUPIN Christophe- PAIN Mélanie

**Secrétaire de séance** : M. BOIREAU Christophe.

- PV du dernier conseil municipal adopté à l'unanimité.

### ❶ CONVENTION PRESTATION DE SERVICE ADS

Le conseil municipal valide la convention de prestation de service relative à l'instruction des ADS qui s'achève au 31 décembre 2025 pour la renouveler pour une durée de 8 ans soit jusqu'au 31 décembre 2033 (à l'unanimité)

### ❷ AMENAGEMENT DU BOURG / ZONE 30

Lors de la dernière réunion de conseil, la majorité des conseillers avaient opté pour une réduction de la vitesse dans le centre-bourg à 30 km/h. Lors de ce conseil, il a été décidé des emplacements des panneaux 30 dans le bourg : (11 votants – 1 contre sur 12 votants).

- Route de Longué cette zone débutera au porche avant le virage de l'église ;
- Route de Saint-Philbert à la première maison après l'entrée dans le bourg ;
- Route de Mondésir à la station de relevage avant la première entrée de la Clé des Champs.
- Route de Vernantes face à l'abri bus après le service des eaux ;
- Route de Neuillé avant le chemin du Boulevard qui sera limité également à 30

### ❸ SIVU

Participation au SIVU : suite à la réunion des 9 communes membres du SIVU Loire-Longué, une participation financière de 3,50€ par habitant est demandée à chaque commune membre de ce syndicat. Le conseil valide à l'unanimité. Le nombre d'habitants est fixé par rapport au dernier recensement de l'Insee. Un forfait de 500€ s'appliquera en plus à chaque commune possédant une structure d'accueil

### ❹ COUVERTURE SANTE

Les communes se voient dans l'obligation de proposer une complémentaire santé à tous ses agents à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026. Toutefois les agents n'ont aucune obligation de la prendre. La commune participera à la hauteur de 15€ par agent. Le centre de gestion proposera des contrats collectifs.

**Éclairage Route des Chandonnières** : Le devis n'était pas parvenu au SIEML concernant la pose d'un mât autonome d'éclairage à l'entrée de la Route des Chandonnières. Le montant s'élève à 3765,09 €, le montant à verser par la commune sera de 2823,82€ pose comprise. La réalisation sera faite avant la fin de l'année Le conseil accepte à l'unanimité

➤ **Rapports** : le conseil valide à l'unanimité les rapports d'activités des déchets ménagers, du service de l'eau et de l'assainissement et valide également les obligations légales de débroussaillement

➤ Acte rectificatif : suite à une omission d'indiquer que la parcelle cadastrée section B numéro 465 faisait partie de l'objet de la vente, le conseil municipal donne pouvoir à M. le Maire pour signer l'acte rectificatif de vente entre la famille Girard et la commune. (À l'unanimité)

➤ Secrétariat : suite à la prolongation de l'arrêt d'une secrétaire, Sylvaine Aubergeon voit son contrat se prolonger jusqu'au 3 décembre

➤ Columbarium : une entreprise a fait un deuxième devis pour la pose d'un columbarium. Un troisième devis est attendu, ensuite le conseil prendra une décision

➤ Permis de construire : il a été déposé une demande de permis de construire d'un bâtiment agricole à la SCEA de la Modtais. Le Maire Jean-Philippe Rétif quitte la salle. Le conseil désigne Julie Ouvrard pour statuer et signer le permis de construire ainsi que tous les documents en cours d'instruction, le Maire et les adjoints n'ayant pas le droit de signer ces documents pour éviter une prise illégale d'intérêt

Vœux : la cérémonie aura lieu le **vendredi 16 janvier 2026 à 19h**

Repas des aînés : il se tiendra le 7 février 2026

Noël : des guirlandes et des boules pour agrémenter le sapin vont être achetées. Le sapin s'allumera le 5 décembre lors du marché de Noël de l'école

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

**Le Maire,**  
**Jean-Philippe RETIF**

**Le Secrétaire de séance,**  
**Christophe BOIREAU**